



Programme de la formation

Application de la réglementation CITES aux espèces protégées du milieu marin : écaille de tortue, coquillages, coraux.

Durée : 07 heures.

Profils des stagiaires

- Commissaires-Priseurs Judiciaires installés ou salariés.
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires

Prérequis

Avoir des connaissances sur les matières et sur les éventuelles espèces.

Objectifs pédagogiques

Comprendre, respecter et appliquer la réglementation CITES autour des objets pouvant être vendus et sous condition de disposer des documents légaux.

Plan du déroulé de la formation :

09h30-10h	:	Accueil
10h-12h30	:	Théorie, pédagogie.
12h30-13h30	:	pause déjeuner.
13h30-16h	:	Théorie et pédagogie.
16h-17h30	:	Exercices pratiques.

Equipe pédagogique

Intervenant : M. Sébastien MULLER, expert et président de la S.A.S CAPA FORMA.

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets (notamment les différents permis en fonction des objets comportant des dérivés d'animaux)
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un QCM d'évaluation sera proposé aux stagiaires et qui permettra de nous assurer de leur bonne compréhension, mais aussi de pouvoir corriger et réexpliquer les erreurs en mettant l'accent sur les points essentiels et importants.